



Concerne : informations sur la procédure de vaccination

Chère et cher concitoyen(ne),

La vaccination contre la COVID-19 progresse et la première phase de la campagne touche à sa fin. Prévue pour offrir la vaccination à des groupes-cibles, cette première phase a consisté à vacciner le personnel et les résidents des maisons de repos et de soins, les institutions collectives de soins, le personnel des hôpitaux, et la première ligne de soins et d'aide à domicile.

Désormais, c'est l'ensemble de la population adulte de Wallonie qui sera progressivement appelée à se faire vacciner en suivant un ordre de priorité essentiellement basé sur l'âge en commençant par les plus âgés. Ceci est conforme au plan de vaccination adopté conjointement par tous les ministres de la santé publique du pays.

Vous serez invité(e) à prendre rendez-vous pour vous faire vacciner. Cette invitation vous parviendra par un courrier postal et en plus, si vos données électroniques sont connues du registre national, par e-mail et/ou SMS. Ces invitations commenceront en mars et s'étaleront jusqu'à l'été.

Au moyen du code contenu dans le courrier, vous pourrez vous connecter sur le site indiqué et prendre rendez-vous.

Si vous n'arrivez pas à vous inscrire, ou que la plateforme informatique est inaccessible, vous pouvez aussi prendre rendez-vous au n° (Vert) 0800 45019, à partir du jeudi 11 mars, toujours au moyen de votre code de vaccination.

Le CPAS de Fernelmont est également à votre disposition :

- ⇒ **Pour la prise de rendez-vous** : si vous n'avez pas d'accès à internet et que vous ne parvenez pas à joindre le numéro vert renseigné ci-dessus, vous pouvez vous faire aider par une assistante sociale.
- ⇒ **Pour vous déplacer jusqu'au centre de vaccination** : si vous êtes dans l'impossibilité de vous faire accompagner par un proche ou si vous rencontrez de gros problèmes pour vous déplacer, vous pouvez faire appel au taxi social. Nous vous remercions de faire appel en priorité à votre entourage afin que nous puissions rester disponibles pour ceux qui n'ont aucune autre solution.

Pour contacter le CPAS : 081/83 02 86, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h.

Le vaccin est une arme essentielle pour combattre la pandémie actuelle. L'objectif de la Santé Publique est qu'au moins 70% de la population se fasse vacciner, à l'exception des moins de 18 ans qui ne seront pas appelés actuellement à se faire vacciner et les personnes chez qui la vaccination est contre-indiquée, ce qui est très rare.

Nous vous rappelons que la vaccination est **gratuite et volontaire, chaque citoyen étant libre de se faire vacciner ou non, pour lui-même et pour les autres.**

Dans l'espoir que ces informations vous soient utiles et en restant à votre disposition, nous vous prions de croire, chère concitoyenne, cher concitoyen, à nos sentiments les plus cordiaux.

La Présidente du CPAS,



P. JAVAUX

La Bourgmestre,



C. PLOMTEUX

Des questions sur l'organisation de la vaccination ?

Consultez-les questions/réponses jointes à ce courrier.

Vous pouvez également trouver des données plus détaillées sur les sites suivants :

<https://jemevaccine.be>

<https://covid.aviq.be/fr/vaccination-covid-19-informations>

<https://info-coronavirus.be>

CECI EST UN DOCUMENT D'INFORMATION À L'ATTENTION DU CITOYEN.

La convocation à la vaccination vous parviendra ultérieurement.

Votre vaccination en 6 questions & réponses.

A partir de ce mois de mars, en respectant un ordre de priorité, toutes les personnes non encore vaccinées contre la COVID-19 recevront une invitation par courrier pour se faire vacciner dans un centre de vaccination. Les invitations seront également envoyées par SMS et e-mail pour celles et ceux qui ont un jour donné leurs coordonnées numériques au registre national. Il vous est toujours possible de compléter ces données à tout moment (voir point 6). Voici les réponses à 6 questions pratiques :

1. Quand recevrez-vous cette invitation ?

Les 53 centres de vaccination ouvriront progressivement pendant le mois de mars. Dans ces sites, répartis sur toute la Wallonie, toute la population adulte qui le désire y sera vaccinée gratuitement au cours des mois à venir. Sans tenir compte d'éventuels imprévus - et principalement de livraison des vaccins - tout le monde sera invité à se faire vacciner et recevra la première dose de vaccin entre mars et juin.

Plus précisément, vous recevrez une lettre de convocation par la poste et, en plus de cette lettre et pour autant que vos données soient à jour dans les bases de données fédérales, vous recevrez également un e-mail et un SMS avec le même message. Le système a été conçu pour éviter de vous inviter si cette vaccination a déjà été faite et est bien encodée dans Vaccinnet+. Les interférences n'étant pas toujours évitables, si malgré tout vous deviez recevoir une convocation alors que vous êtes déjà vacciné, n'en tenez pas compte.

Chaque personne aura le choix d'un centre de vaccination qui lui convient, sachant que le rendez-vous pour la deuxième dose devra être fixé dans le même centre. Si votre centre de vaccination de prédilection ne devait pas être disponible au moment souhaité, vous avez le choix d'un centre alternatif ou vous pouvez postposer quelque peu votre rendez-vous.

2. Que dit l'invitation ?

La première page est un billet électronique avec un code à barres et un code QR ainsi qu'un lien vers un site Web où vous pouvez prendre votre rendez-vous : <https://jemevaccine.be>. Vous devez l'emporter avec vous au centre de vaccination. Donc ne la perdez pas.

Sur la deuxième page, vous trouverez la procédure à suivre. La troisième page contient des informations pratiques quant à la vaccination.

3. Que devrez-vous faire avec l'invitation ?

Dans la lettre, l'e-mail ou le SMS, vous serez invité à vous inscrire dans un centre et à préciser une date/heure précises. Le système vous aidera aussi à prendre le rendez-vous pour la deuxième dose qui sera aussi planifié quelques semaines plus tard, en fonction du vaccin utilisé. Cela signifie que vous pourrez fixer les deux rendez-vous en ligne ou par téléphone. Ceci est important afin que le centre de vaccination sache à combien de personnes il peut s'attendre et qu'il puisse s'organiser en conséquence.

Si vous vous inscrivez en ligne en surfant sur le site jemevaccine.be, vous pouvez éviter d'avoir à retaper ce code de 16 caractères en scannant le code QR sur la lettre, ce qui vous mènera automatiquement à une page Web où votre code sera déjà saisi.

L'AViQ a également pensé aux citoyens qui ne n'ont pas accès à internet : l'invitation papier contiendra également le numéro vert : **0800 45019** que vous pourrez appeler pour fixer votre rendez-vous.

4. Que faire si vous avez des difficultés pour prendre rendez-vous ou vous rendre au centre de vaccination ?

Le CPAS de Fernelmont est à votre disposition :

- Pour la prise de rendez-vous : si vous n'avez pas d'accès à internet et que vous ne parvenez pas à joindre le numéro vert renseigné ci-dessus, vous pouvez vous faire aider par une assistante sociale.
- Pour vous déplacer jusqu'au centre de vaccination : si vous êtes dans l'impossibilité de vous faire accompagner par un proche ou si vous rencontrez de gros problèmes pour vous déplacer, vous pouvez faire appel au taxi social. **Nous vous remercions de faire appel en priorité à votre entourage** afin que nous puissions rester disponibles pour ceux qui n'ont aucune autre solution.

Pour contacter le CPAS : 081/83 02 86, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h.

Bon à savoir : Vos lignes TEC seront gratuites pour aller de votre domicile au centre de vaccination et en revenir, sur présentation de votre convocation et de votre date de rendez-vous.

Bon à savoir : L'ensemble des autorités du pays mettent en place les réglementations nécessaires afin de permettre aux travailleurs de prendre un congé de circonstance ou une dispense de service payé le temps de se faire vacciner.

5. Que faire si vous ne voulez pas vous faire vacciner ?

Nous aspirons tous à retrouver un mode de vie habituel et espérons que vous accepterez l'invitation à vous faire vacciner. Pour obtenir une immunité de groupe, près 70% de la population devrait être vaccinée contre le virus corona.

Il n'est pas obligatoire de se faire vacciner : chacun a le libre choix. Néanmoins il y a peu de raisons de ne pas se faire vacciner. Seul un nombre limité de personnes ont des contre-indications à se faire vacciner. N'hésitez pas à questionner votre médecin traitant.

Ceux qui ne souhaitent pas se faire vacciner sont invités à l'indiquer quand ils reçoivent l'invitation, afin de libérer leur place pour un autre citoyen qui attend son tour.

Vous pouvez indiquer que vous ne souhaitez pas de vaccin aussi bien via le lien dans l'invitation que via le numéro de téléphone qui se trouve dans l'invitation. Attention, cette décision est définitive. Vous ne recevrez plus de nouvelle offre pour vous faire vacciner dans le cadre de cette campagne de vaccination gratuite 2021.

6. Comment compléter mes informations au niveau du Registre national ?

Les moyens de communication utilisés dépendent des informations disponibles au Registre national. Chaque citoyen peut gérer, lui-même, ces informations de contact. Si vous souhaitez également recevoir l'invitation par mail ou GSM, assurez-vous que le registre national dispose bien de ces informations vous concernant.

Pour vérifier, modifier ou compléter vos informations de contact, rendez-vous sur le site :

<https://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/>

Vous aurez besoin de votre carte d'identité pour vous connecter.

En toutes hypothèses, une invitation papier vous sera toujours envoyée.